

# Le Tambour de Blesle



**Bulletin municipal**

**Avril 2017 / N°106**

## LE MOT DU MAIRE

Le budget communal voté par le Conseil Municipal le 31 mars est similaire aux précédents sur les équilibres proposés, mais nous avons dû le préparer sans les éléments fiscaux que l'État transmet de plus en plus tard et c'est pourquoi nous avons reporté le vote des taux. Il est important de préciser qu'une part de plus en plus importante des revenus de la fiscalité est transférée aux Communautés de Communes et compensée sous forme d'attribution de compensation. Ceci a pour conséquence de réduire de plus en plus la marge de manœuvre des communes et présente un risque non négligeable de voir les Communautés de Communes puiser dans ses attributions de compensations et de confisquer aux communes une part supplémentaire de fiscalité, c'est ce que nous avons dû combattre dès cette année, mais nous devons rester vigilants car le moratoire décidé peut voir revenir cette injustice durant une période de deux années suite au regroupement comme la loi de finances 2017 le permet. Ce qui sera proposé suite au débat d'orientation budgétaire de la nouvelle Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne c'est un alignement de la fiscalité du Brivadois sur celle du pays de Blesle et donc une augmentation notable pour les seules communes du Brivadois. C'est logique puisque nous ne sommes en rien responsables de la mauvaise situation financière. Mais ce n'est pas sans conséquences puisque nous aurions pu espérer une baisse de la fiscalité en alignant au contraire le pays de Blesle sur le Brivadois et nous devons dès à présent renoncer à presque tous les avantages que nous aurions pu avoir par ce regroupement dans une obligation d'économie sans précédent. C'est pourquoi j'ai engagé une discussion lors de notre dernier conseil sur le désengagement de l'État au niveau des dotations, sur ce mandat il s'agira de plus de 300 000 € qui deviendront 600 000 € pour le prochain. Si l'on veut maintenir notre niveau d'investissement il est important d'anticiper cette situation par un examen de chaque chapitre de fonctionnement. Il est préférable de pouvoir le faire sans précipitation en ayant de l'aisance budgétaire plutôt que dans l'urgence et la difficulté d'une situation inquiétante comme celle de notre nouvelle Communauté de Communes.

## Andrée ALBARET

Andrée est née à Paris en 1920 dans la famille Loreau. Elle a passé son enfance chez ses parents et a été scolarisée à Paris avant de suivre un apprentissage de modiste. Elle se marie en 1940 avec un auvergnat de Paris : Robert Albaret. De cette union vont naître deux fils : Patrick et Jean François, puis vont arriver 5 petits-enfants. Elle fut modiste pendant quelques années puis c'est une carrière dans les assurances qui va l'amener jusqu'à la retraite. Avec Robert, son mari, ils décident en 1983 de s'installer à Blesle où ils avaient l'habitude de venir en vacances. Malheureusement les beaux projets de retraite sont bouleversés par le décès de Robert en 1984. Malgré tout Andrée va continuer seule son chemin au pays de Blesle pendant 30 ans se contentant de plaisirs simples, de ses amis qu'elle retrouvait quotidiennement au bar de la Tour, la compagnie de son chien. C'est en décembre 2013 qu'elle est hospitalisée suite à une chute et qu'elle va résider en long séjour à l'hôpital de Brioude. C'est là qu'elle s'est éteinte le 28 mars. A sa famille, ses amis le Tambour présente ses sincères condoléances



## Les Plus Beaux Villages de France

Le week-end des 25 et 26 mars a eu lieu l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France. Cette année nous nous sommes rendus en Provence. Même si ce fut un séjour pluvieux et mouvementé, nous avons pu apprécier et visiter de très

beaux villages, suffisamment proches pour créer une véritable dynamique de tourisme en allant entre autre des Baux de Provence, à Roussillon et ses falaises d'ocres en passant par Gordes où avaient lieu les réunions. Comme toujours les échanges avec nos collègues sont toujours très intéressants et si nous partageons des moments très conviviaux, il n'en reste pas moins que la rigueur de classement reste de mise car cette année deux villages sont rentrés dans l'association (Lussan dans le Gard et Saint Jean Pied de Port dans les Pyrénées Atlantiques). Mais trois en sont sortis dont Saint-Floret et Saint-Saturnin dans le Puy de Dôme.

## Collecte des encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des habitants de la Commune du 20 avril au 25 avril 2017 près de la salle polyvalente. Il est interdit d'y déposer des pneus, bouteilles de gaz, batteries, huiles, déchets verts. Nous insistons sur le fait de ne pas déposer quoique ce soit à l'extérieur de la benne et d'attendre son remplacement. Dans le cas contraire, nous nous verrons dans l'obligation d'interrompre ce service.

## Commission d'Aide Sociale

La Commission d'Aide Sociale de la Commune de Blesle (ancien CCAS) signale des changements au niveau de la distribution des denrées de la Banque Alimentaire. En effet, la banque alimentaire de Clermont nous livre à Sainte-Florine toutes les 2 semaines le mercredi matin. Nous assurerons donc, nous aussi, la redistribution à Blesle le mercredi soir de 18 h à 19 h dans le lieu habituel (Mercœur). Donc les permanences du 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi sont supprimées et remplacées par celles d'un mercredi sur deux de 18 h à 19 h. Dans le tambour nous vous dirons chaque mois les mercredis concernés, pour le mois d'avril : 12 et 26 avril. Mais cette commission communale a aussi, en toute confidentialité, un rôle d'accueil, d'écoute pour tout administré se trouvant en état de précarité dans la commune, même si elle ne relève pas de la banque alimentaire. En cas d'urgence adressez-vous à la mairie ou à l'assistante sociale qui nous transmettra et nous fixerons ensemble un rendez-vous.

## Téléthon



Afin de remercier tous ceux qui nous ont aidé lors du Téléthon 2016 et d'officialiser la remontée des fonds, nous avons organisé Vendredi 31 mars une remise de chèque officielle, en mairie et en présence de Mr Jean-Guy Andreolletti, coordinateur départemental de l'AFM Téléthon. Discours de rigueur et verre de l'amitié étaient au programme. Cette édition 2016 nous avait permis de récolter 2789,50 €, un excellent résultat que l'on doit à l'investissement de chacun. Merci encore une fois à tous et on se retrouve dans quelques mois... L'amicale des Sapeurs-Pompiers tient à remercier particulièrement Billou pour son implication et nous lui souhaitons un bon rétablissement.

## Concours Tremplin

Musiciennes, Musiciens,

L'Association Les Apéros Musique de Blesle est fière de vous annoncer qu'elle organise, cette année encore, le Concours Tremplin avec à la clé un pack artistique d'une valeur de 400 €. Destiné aux jeunes talents de toutes régions et de tous styles musicaux, il vous offre l'opportunité de vous produire pendant 20 minutes, le samedi 12 août, sur une scène du Festival des Apéros Musique. Pour tenter votre chance et faire partie des quatre finalistes, envoyez nous, votre candidature avant le 10 avril 2017 en remplissant le dossier de candidature (disponible dans

l'onglet : le tremplin sur le site des Apéros musique de Blesle), par mail : [tremplin@aperos-musique-blesle.com](mailto:tremplin@aperos-musique-blesle.com) ou par voie postale : Apéros Musique, Concours Tremplin, Ancienne Gendarmerie, 43450 Blesle. Pour plus de renseignement : <http://aperos-musique-blesle.com/tremplin/>. Bonne chance à tous !

## Vente de plants et de muguet

L'Association des Parents d'Elèves de Blesle organise pour sa 3<sup>ème</sup> année, une vente de plants de fleurs et de légumes, ainsi que de muguet le lundi 1<sup>er</sup> mai de 9h à 14h sous la Halle. Vous y trouverez tout pour embellir vos terrasses et balcons ainsi que compléter votre potager. Les bénéfices de cette vente seront reversés aux écoles afin de financer les sorties de fin d'année.

## PERMANENCES

**Mission locale pour l'emploi des jeunes** : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois (14h à 17h), salle du conseil. **ADMR**, vendredi, Château des Mercœur. **Service social**, vendredi (9h à 12h), Château des Mercœur. **CCAS** : 1 mercredi sur 2 de 18h à 19h, Château des Mercœur. **Bibliothèque municipale** : vendredi (15h à 17h), Château des Mercœur. **La Poste** : du mardi au vendredi de 13h15 à 16h15.

Ramassage des ordures ménagères : lundi. Collecte des déchets recyclables un vendredi sur deux (semaine paire).

**Horaires des messes** : Blesle (Eglise Saint-Pierre) : dimanche 9 avril : messe des Rameaux (10h30), jeudi 13 avril (Maison paroissiale) messe du jeudi saint (18h), vendredi 14 avril (Chapelle de la Chaîne) Chemin de croix (16h), samedi 15 avril veillée pascale (20h30), dimanches 23, 30 avril (11h),

## Archers de Vétrines

Lors du rassemblement poussin de Saint Pierre du Champs, dans la catégorie arc sans viseur les jeunes archers bleslois ont brillé en prenant les premières places. Dans l'ordre : Jehro Mirand, Julien Goude, Clément Laterisse, Mathéo Duval, Thibaut Roche. Toutes nos félicitations, sans oublier leur entraîneur.



## Rafaîchissement printanier au collège



D'importantes restaurations viennent d'avoir lieu au collège : après les bureaux, l'infirmerie, les salles de maths et de réunion, les salles de Français, des professeurs, la salle multimédia et le CDI, sont totalement rénovés. Ces travaux d'électricité, de peinture, d'aménagement et décoration ont été réalisés par les EMOP (Équipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels, dépendantes du Conseil Général) sous l'impulsion du Principal du



collège, M. Gendre, relayé par les gestionnaires, Mmes Tronche et Petit. Les nouveaux radiateurs ainsi que les pavés LED qui remplacent les néons donnent de meilleurs résultats tout en économisant l'énergie. La netteté, les couleurs toutes fraîches incitent au travail professeurs et élèves. C'est un plaisir d'évoluer dans un collège tout neuf !

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Contact : [tambourdeblesle@orange.fr](mailto:tambourdeblesle@orange.fr)

Mairie : 04.71.76.20.75, fax : 04.71.76.25.42

mairie.de.blesle@wanadoo.fr / [www.blesle.fr](http://www.blesle.fr)

Heures d'ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h, le lundi de 14h à 16h.

Pharmacie : 04.71.76.22.20 Médecin : 04.71.76.23.14 Pompiers : 18 ou 112  
Cabinet d'infirmières (Massiac) : 04.71.23.03.22, 04.71.20.16.35 Samu : 15  
Gendarmerie : 04.71.76.21.19 La Poste : 04.71.76.97.60 (Centre de tri d'Arvant)  
Office de Tourisme : 04.71.76.26.90 fax : 04.71.76.28.17